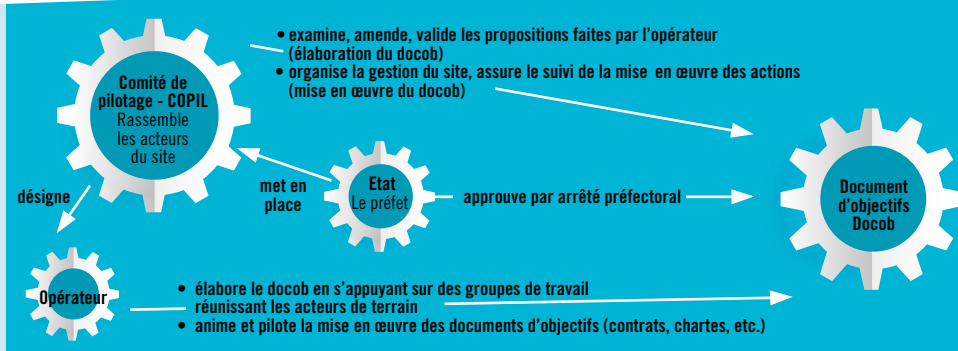


Site NATURA 2000

Marais du Cotentin et du Bessin – Baie des Veys

FICHE TECHNIQUE N° 4

LES ACTEURS DU SITE



Le réseau des sites Natura 2000 vise à préserver la biodiversité sur le territoire européen, tout en prenant en compte les activités économiques et sociales. Pour mettre en place ce réseau, la France a pris le parti de privilégier une démarche partenariale et contractuelle, la concertation avec les différents acteurs sur un site Natura 2000 étant l'une des clefs essentielles pour son appropriation ainsi que de ses enjeux.

Afin d'appréhender au mieux le rôle de chacun, ce document détaille les fonctions des principales parties prenantes.

• **LE COMITÉ DE PILOTAGE (COPIL)** est l'organe privilégié d'échanges et de concertation qui conduit l'élaboration puis l'animation du document d'objectifs. Il est présidé par un élu et réunit l'ensemble des acteurs et usagers du site Natura 2000 : collectivités locales (communauté de communes, communes, syndicats d'eau, région, département...), représentants socio-professionnels agricoles, de la chasse et de la pêche, d'associations de protection de la nature, Etat (Préfecture et administrations dont DREAL et DDTM), etc

• **L'OPÉRATEUR - ANIMATEUR** Le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin a été désigné par les membres du COPIL comme opérateur/animateur. Il est ainsi chargé de l'élaboration / révision et de la mise en œuvre du docob : assistance technique et administrative à l'élaboration et au montage des contrats, suivi de la mise en œuvre du docob, veille environnementale, information et suivi des projets soumis à évaluation des incidences, suivis scientifiques, etc. Le Parc est également gestionnaire des **Reserves Naturelles Nationales** du Domaine de Beauguillot et de la Sangsurière et de l'Adriennerie.

• **LES COLLECTIVITÉS LOCALES** ont notamment en charge l'élaboration des documents d'urbanisme et l'instruction des permis d'aménager ou de construire. De plus, une nouvelle compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations a été instaurée.

LES SERVICES DE L'ETAT



la **Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie (DREAL)** représente le Ministère en charge de l'Ecologie dans la mise en œuvre des objectifs de préservation de la biodiversité en Normandie. Le service en charge de Natura 2000 assure l'interface entre l'administration centrale et le réseau régional des animateurs des sites et pilote le suivi global de chacun des sites.



les **Directions Départementales des Territoires et de la Mer (DDTM)** pilotent les mesures contractuelles Natura 2000 au niveau départemental. Elles sont le service instructeur des outils de mise en œuvre du docob : contrats Natura 2000, charte Natura 2000 et Mesures Agro-Environnementales (MAE). C'est en outre, au niveau départemental, le service de l'Etat compétent en matière de politique agricole, de police des eaux et de gestion du Domaine Public Maritime (DPM).



LES ASSOCIATIONS SYNDICALES AUTORISÉS (ASA)

regroupent les propriétaires fonciers des marais. Elles sont en charge des ouvrages de gestion de l'eau (vannages, portes à flots) et de l'entretien des réseaux principaux.



Parc naturel régional
des Marais du
Cotentin et du Bessin

www.parc-cotentin-bessin.fr



Une autre vie s'invente ici




L'Office Français de la Biodiversité (OFB) assure des missions de surveillance et de préservation de la biodiversité terrestre, aquatique et marine, ainsi que de gestion équilibrée et durable de l'eau. Il exerce notamment la police administrative et judiciaire relative à l'eau, aux espaces naturels, aux espèces, à la chasse et à la pêche.

LES PROPRIÉTAIRES OU GESTIONNAIRES D'ESPACES NATURELS PROTÉGÉS



Conservatoire du littoral

Le Conservatoire du littoral (CdI) mène une politique d'acquisition foncière sur le littoral afin de préserver les espaces naturels. Sur le site Natura 2000, il est propriétaire de 485ha (Beauguillot, pointe de Brévands et Utah-Beach).

Il s'appuie sur le **Syndicat Mixte des Espaces Littoraux de la Manche (SyMEL)** pour la gestion de ses propriétés. Sur le site Natura 2000, le SyMEL est en charge des polders de la pointe de Brévands et de Sainte-Marie-du-Mont et des dunes d'Utah-Beach.




Le **Conseil Départemental de la Manche (CD 50)** mène, dans le cadre de sa politique des Espaces Naturels Sensibles, des acquisitions sur plusieurs sites : marais des Ponts d'Ouve (gestion PnrM-CB), marais d'Auxais, Roselière des Rouges-Pièces, dunes et marais de l'Est Cotentin (gestion CD50).



La Fédération des Chasseurs de la Manche (FDCM), dans le cadre de ses missions de gestion de la faune sauvage, est en charge de la Réserve de Chasse et de Faune Sauvage des Bohons (265 ha).

Le **Groupe Ornithologique Normand (GONm)** est propriétaire de plusieurs sites dont 146 ha sont classés en Réserve Naturelle Régionale (appelée Marais de la Taute).




Le **Conservatoire des Espaces Naturels Normandie Ouest (CEN-NO)** développe l'acquisition de terrains ou à la signature de conventions de gestion. Il est propriétaire d'un site d'un quinzaine d'ha (Les Prés du Commun).

Les propriétaires et exploitants des terrains inclus dans le site Natura 2000 Communes (notamment les marais communaux), propriétaires privés, agriculteurs, etc. peuvent s'impliquer, s'ils le souhaitent, dans la mise en œuvre du Docob dans le cadre des contrats, conventions ou chartes Natura 2000.



Dépôt légal à parution : janvier 2010 - Tirage : 1750 ex.
 Directeur de publication : Jean MORIN
 © P n r des Marais du Cotentin et du Bessin
 Crédit photo : © CPIE du Cotentin ; F. Levalet.
 Imprimé sur du papier certifié PEFC avec des encres végétales par l'imprimerie Le Révérend - Valognes (50).



Pour en savoir + :
 Nicolas FILLLOL - 02 33 71 61 90

